

La Défense du berceau de la Marque plaide pour l'hydraulique douce

lundi 22.02.2010, 05:06 - La Voix du Nord



Au hameau de Drumetz, Cl. Chopin, avec B. Dernoncourt et A.-M. Chopin, déplore l'état des fossés.

| LUTTE CONTRE LES INONDATIONS |

L'Association de défense du berceau de la Marque n'a rien contre le projet de lutte contre les inondations dans le bassin de la Marque. À deux exceptions près : le surdimensionnement du bassin de rétention de Drumetz et sa capacité à protéger le hameau attichoiset Tourmignies.

PAR JEAN BISCHOFF

« Nous sommes d'accord avec le projet de la communauté de communes du pays de Pévèle (CCPP), mais pas sur la dimension du bassin de Drumetz », rappelle Claude Chopin, président de l'Association de défense du berceau de la Marque (ADBM). « La moitié de cet aménagement servira en cas de crue décennale ; l'autre, c'est pour faire plaisir à un élu qui a eu l'idée de faire quelque chose d'écologique », ironise-t-il, soupçonnant la CCPP d'avoir fait ce choix pour bénéficier d'une aide financière du Département, voire de l'Europe, puisque le bassin pourrait être intégré au programme Natura 2000. « Le souci, c'est que les sédiments du lit de la Marque sont pollués au plomb et qu'ils risquent de s'éparpiller sur tout le fond », enchaîne-t-il, soulignant que dix hectares de bonnes terres agricoles sont menacés. Bernard Dernoncourt, agriculteur retraité, qui refuse de vendre 1 100 m² à la CCPP, opine : « Je trouve ça injustifié et dépourvu de bon sens. Pour moi, c'est une question de principe ! » Pour le président de l'ADBM, le projet ne protégera pas non plus Tourmignies : « L'eau repassera par derrière et le courant de Hergnies le niveau baissera un peu mais ça n'évitera pas l'inondation. » Ces craintes formulées, le président et Anne-Marie Conte, membre du conseil d'administration de l'ADBM, proposent de créer une zone inondable aux Cinq Tailles. Pas possible, leur aurait-on répondu car il s'agit d'un espace public, intégré à Natura 2000. « Ici, inonder de temps en temps n'est plus un avantage », glissent-ils. Alors pour quoi pas les Neuf Prés, dans la forêt domaniale ?

Ici, l'accord est possible et les travaux réalisables pour peu que la CCPP puisse intervenir hors de son territoire. L'occasion rêvée pour l'ADBM de faire valoir que les voisins de La Neuville et Thumeries auraient dû être associés. « Il ne faut pas s'arrêter aux limites actuelles mais raisonner comme on le fera dans quinze ans... » Mais, là où Claude Chopin est le plus insistant c'est en pointant le manque d'entretien. « Depuis que cet entretien a été fait pour la Marque, l'eau s'écoule mieux, reconnaît-il. Mais, un coup d'oeil aux fossés de Drumetz, à celui qui nous relie à la Marque et évacue les eaux de la forêt, à celui qui longe les bassins des cinq Tailles et à ceux qui bordent la départementale, suffisent à faire comprendre que l'entretien de l'existant n'est pas encore une priorité pour la CCPP... » L'ADBM réclame les Neuf Prés et de l'hydraulique douce (entretien, plantation de haies, de bandes enherbées, aménagements de taille raisonnable en taille...) « On ne demande rien d'autre que ce qui est inscrit dans le "plan de lutte intégré contre les inondations (...) dans le secteur de Tournai et de la CCPP" du programme transfrontalier Interreg », conclut Claude Chopin. Vérité à Tournai n'est donc pas celle de Templeuve ? » •

Assemblée générale de l'ADBM le mercredi 3 mars, à 19 h, à la cense abbatiale de Mons-en-Pévèle.